



PRÉFET DU PAS-DE-CALAIS

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

ELECTION MUNICIPALE PARTIELLE DANS LA COMMUNE DE SERQUES

Arras, le 14 mars 2022

Par arrêté préfectoral en date du 10 mars 2022, les électeurs de la commune de Serques sont convoqués le dimanche 24 avril 2022 et, en cas de second tour, le dimanche 1^{er} mai 2022, en vue de pourvoir l'ensemble des sièges du conseil municipal (15 sièges) ainsi que d'élire le conseiller communautaire titulaire et le conseiller communautaire suppléant représentant la commune de Serques au sein de l'organe délibérant de la Communauté d'agglomération du Pays de Saint-Omer.

Les déclarations de candidature, seront reçues à la sous-préfecture de Saint-Omer :

- Pour le premier tour de scrutin : du jeudi 31 mars 2022 au mercredi 6 avril 2022 de 9h00 à 13h00 et le jeudi 7 avril 2022 de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h30 ;
- Si un second tour est nécessaire, le dépôt des candidatures est obligatoire et aura lieu les lundi 25 avril et mardi 26 avril 2022 de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h30.

Service Départemental de la Communication Interministérielle

Rue Ferdinand Buisson
62020 ARRAS Cedex 9
Tél : 03 21 21 20 05
Mél : pref-communication@pas-de-calais.gouv.fr



www.pas-de-calais.gouv.fr



[@prefetpasdecalais](https://www.facebook.com/prefetpasdecalais)



[@prefet62](https://twitter.com/prefet62)